

Projet de loi no 64

CCE-003M

C.P. PL 64

Loi instituant le Musée
national de l'histoire du Québec

Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec

Mémoire présenté à la Commission de la
culture et de l'éducation de l'Assemblée
nationale

Jonathan Livernois (à titre personnel)

Professeur titulaire, Département de littérature, théâtre et
cinéma, Université Laval

Membre, Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en
art et en science, Société royale du Canada

Prises de position et recommandations

C'est à titre de spécialiste d'histoire intellectuelle et culturelle que je présente ce mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Professeur titulaire au Département de littérature, théâtre et cinéma de l'Université Laval, je suis l'auteur de plusieurs études et monographies sur ces sujets, notamment *Entre deux feux. Parlementarisme et Lettres au Québec (1763-1936)* (Éditions du Boréal, 2021) et *Godin* (Lux Éditeur, 2023), toutes deux couronnées du Prix de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec.

Je propose ici une réflexion qui revient notamment sur les intentions du législateur au fil du 20^e siècle à propos des musées nationaux au Québec. **Deux prises de position** s'en dégageront:

1. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, mènera à un redoublement de la mission du Musée de la civilisation du Québec.
2. Si adopté tel quel, le projet de loi 64 reposera sur une distinction factice entre la culture et l'histoire; une telle séparation nuira aux visées du projet de loi.

Afin d'éviter ces écueils, je propose **deux ensembles de recommandations** qui visent à amender le projet de loi. Je recommande :

1. Une meilleure délimitation des missions du Musée de la civilisation et de l'éventuel Musée national de l'histoire du Québec.
2. Une redéfinition de la mission du Musée national de l'histoire du Québec, telle qu'elle apparaît à l'article 2 du projet de loi 64.

PRISE DE POSITION 1:

UNE MÊME MISSION, DEUX MUSÉES?

En 1922, le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau proposait la « Loi concernant les musées de la province », dans laquelle la voie était clairement tracée autour **de trois domaines** : « les expositions publiques sont le complément des institutions destinées à propager l'enseignement de **l'histoire, des sciences et des beaux-arts** » (13 Geo. V, c. 3, je souligne) Depuis lors, les gouvernements successifs ont fait preuve d'une cohérence certaine en développant ces créneaux. Après les Beaux-Arts, représentés par le MNBAQ (1922) et le MAC (1964), il restait les sciences et l'histoire. En novembre 1980, en créant le Musée de la civilisation, le ministre Denis Vaugois voulait consacrer la mission de cette nouvelle institution à « l'histoire et à l'anthropologie ». Dans la « Loi modifiant la loi sur les musées nationaux » (1984, c. 33, a. 2), la fonction du Musée de la civilisation était ainsi clairement énoncée :

« de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies »

Ce que l'actuel projet de loi propose, est, *mutatis mutandis*, **le redoublement de la mission du Musée de la civilisation**. Rappelons l'article 2 du projet de loi 64, qui énonce la fonction de l'éventuel Musée national de l'histoire du Québec :

« de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire. »

Outre une référence à l'« identité distincte » et une caractérisation marquée de ces « occupants du territoire québécois », sur lesquelles je reviendrai, **la mission est la même.**

Il est opportun de se demander pourquoi l'État **crée de nouveau ce qui a déjà été créé... en 1984?** Ne faudrait-il pas plutôt investir durablement dans un musée déjà existant au lieu de créer de nouvelles structures?

Prise de position 1 : Le projet de loi, dans sa forme actuelle, conduira à une sorte de redoublement des missions du Musée national de l'histoire du Québec et du Musée de la civilisation du Québec.

PRISE DE POSITION 2 :

UNE DISTINCTION FACTICE

Pour expliquer la création du Musée national de l'histoire du Québec, des responsables du projet ont avancé l'idée que le Musée de la civilisation n'était pas un musée d'histoire mais un « musée de société ». Cette distinction est commode : on racontera l'histoire des Québécois.e.s au Musée national de l'histoire du Québec; on racontera sa culture au Musée de la civilisation. On établira un grand récit national et cohérent dans le premier; on proposera l'exploration de phénomènes culturels épars dans le second (ex: les expositions récentes sur la lutte et la pêche au Musée de la civilisation). **Cette opposition entre faits culturels et histoire ne tient pas la route.** Culture et histoire ne peuvent être ainsi séparées, sans quoi l'expérience muséale ne saurait être complète. Je crois même qu'une telle distinction tient d'une justification plus politique qu'épistémologique.

On a beau multiplier les points de vue, il est risqué de proposer un récit monolithique de l'histoire québécoise. Historiquement, un récit unique, comme celui imposé au 19^e siècle par les élites clérico-nationalistes, a été un obstacle à la prise de conscience des Canadiens français. C'est ce que le sociologue Fernand Dumont écrivait en 1958, avec une lucidité qui force l'admiration : « C'est lorsque, comme c'est le cas ici, le passé n'a qu'un sens, lorsque le passé est un système, que le problème est crucial : [...] dans le sens où, pour être fidèle, on est prisonnier d'une seule définition de l'histoire¹ [...] »

On ne veut certes pas d'un tel récit unique. Comme l'a fait pendant plusieurs années l'exposition permanente du Musée de la civilisation, « Le temps des Québécois », remplacée depuis par « Le Québec, autrement dit », il est évidemment possible de proposer un ensemble de repères chronologiques, d'esquisser des trames narratives, multiples. Ces trames sont essentielles et bien intégrées par les historien.ne.s. Un exemple: aujourd'hui, il serait difficile voire impossible de présenter une exposition sur les

¹ Fernand Dumont, « De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français », *Cité libre*, no 19, janvier 1958, p. 24.

rébellions de 1837 et 1838 sans parler du rôle des femmes dans ces événements, alors qu'elles ont été complètement invisibilisées dans les récits sur cette période, et ce, jusqu'à tout récemment.

Il faut imaginer l'expérience historique à deux faces: d'un côté, la narration, le récit de l'expérience québécoise, qui doit être consciente de sa partialité et de son caractère provisoire (ex: une exposition sur les patriotes sera tôt ou tard modifiée par de nouveaux points de vue, de nouvelles sensibilités et de nouveaux éléments de réflexion). De l'autre côté, on doit mettre en lumière des phénomènes culturels récurrents dans l'histoire du Québec (ex: la lutte, la pêche). Ces phénomènes témoignent moins d'un destin en ligne droite que des choix des Québécois et Québécoises sur leur territoire et dans leur histoire.

Dans le musée consacré à l'histoire québécoise, le citoyen ou la citoyenne doit avoir conscience que la culture québécoise est certes un destin, un récit (ou plutôt un ensemble de récits) qui le précède et le suivra, mais aussi et surtout un ensemble de choix, qui incombait à ses prédécesseurs et qui lui incombe désormais. Écartelés entre histoire et culture, nos musées nationaux perdront de leur cohérence. **On sépare les deux faces d'une même démarche humaine, nécessaire à la compréhension de soi.**

Prise de position 2 : Le projet reposera sur une distinction factice entre la culture et l'histoire

RECOMMANDATIONS

On aura compris mon opposition à la création, dans les conditions énoncées par le projet de loi 64, du Musée national de l'histoire du Québec. Cela dit, si l'Assemblée nationale adopte ce projet de loi et si le Musée national de l'histoire du Québec est créé, **je propose de:**

1. Mieux délimiter les missions du Musée de la civilisation et de l'éventuel Musée national de l'histoire du Québec

a) S'assurer que le futur article 24.1, que le projet de loi actuel (a. 2) veut ajouter à la Loi sur les Musées nationaux (chapitre M-44), soit reformulé pour donner une mission réellement distincte au Musée national de l'histoire du Québec. Je recommande une formulation, en ce sens, plus bas.

b) Imaginer le Musée national de l'histoire du Québec comme un lieu innovant qui représenterait les défis de l'histoire aux citoyen.ne.s. On pourrait y voir un récit à plusieurs ramifications, qui tiendrait le pari d'expliquer aux visiteurs et visiteuses les enjeux éthiques, sociaux et politiques de l'écriture de l'histoire québécoise. La fierté québécoise qu'on souhaite promouvoir (c'est du moins la volonté du premier ministre du Québec²) ne peut être imposée. Elle doit venir d'une prise de conscience de la richesse de l'histoire du Québec qui passe justement par la richesse des récits qu'on peut en tirer.

c) Offrir au Musée de la civilisation les moyens de ses ambitions et s'assurer que l'institution ne devienne pas une sorte de musée fourre-tout à la mission mal définie. S'assurer que son offre aux visiteurs et visiteuses ne soit pas à la remorque de celle du nouveau musée. Cela passerait-il par une redéfinition de sa mission?

² « Mon objectif, c'est que les Québécois, quand ils viennent visiter le musée, sortent d'ici et se disent : "Eh que je suis fier d'être Québécois". » François Legault dans Sébastien Tanguay, « Un Musée national de l'histoire verra le jour pour attiser la fierté des Québécois », *Le Devoir*, 25 avril 2024.

2. Redéfinir la mission du Musée nationale de l'histoire au Québec, telle qu'elle apparaît à l'article 2 du projet de loi

Je rappelle l'intitulé de la loi :

« de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire. »

Je propose plutôt l'intitulé suivant:

« de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec et sa culture ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise en prenant soin de montrer l'enrichissement et la participation des peuples autochtones et des communautés culturelles à ce parcours. »

Cet intitulé vise à être à la fois **concis et consensuel sans être édulcoré**. De plus, il donne suffisamment de **latitude** aux générations futures, qui auront à administrer et à redéfinir **ce musée à la hauteur de leur temps**.

La proposition de libellé évite:

a) d'employer la notion **d'« identité distincte »**

Sans vouloir jouer les historiens du futur, je crois que cette notion d'identité, déjà controversée, le sera de plus en plus. Rappelons que la convocation de l'identité fait souvent le jeu d'une politisation des débats qui cadre mal avec les valeurs de scientificité d'un musée. On se souviendra du débat âpre autour des propos de Nicolas Sarkozy, lors de la présidentielle française de 2007, qui affirmait haut et fort vouloir remettre à l'avant-scène « l'identité française », sans complexe, triomphante. Des historiens comme Gérard Noiriel, directeur d'études de l'École des hautes études en sciences sociales, avaient alors choisi de prendre position contre cette idée en rappelant ceci: « Le savoir historique peut certes aider à mieux comprendre les enjeux du présent, mais il ne peut pas servir d'argument d'autorité pour légitimer tel point de vue politique plutôt que tel autre. La

vigilance que nous revendiquons consiste donc à combattre les entreprises de domination qui s'appuient sur les "leçons de l'histoire"³. »

Dans ce contexte, je ne vois pas l'intérêt de convoquer cette notion qui embrouille plutôt qu'elle n'éclaire. Ne pas la retenir ne signifie pas non plus vouloir édulcorer l'histoire du Québec: bien au contraire, sans nier le sentiment d'appartenance à la nation québécoise, il est autrement intéressant de réfléchir à la pluralité des identités et aux interrogations qu'elles suscitent. Les responsables du musée auront tout intérêt à montrer comment de telles questions se sont toujours posées. Par exemple: en Nouvelle-France, à quel moment les colons français se sont-ils sentis Canadiens? Est-ce que l'identité religieuse a été plus importante que l'identité nationale à l'époque de l'ultramontanisme (dans la seconde moitié du 19^e siècle)? Plus récemment: Leonard Cohen est-il d'abord un artiste montréalais? Quel est son rapport à la culture québécoise d'expression française? Ce sont là autant de questions qu'il faut poser pour bien montrer qu'en ces matières, les affirmations péremptoires n'ont pas leur place.

2. Insister, dans l'intitulé, sur l'apport des Premières Nations, consubstantiel au parcours québécois

Il est acquis que les Premières Nations sont partie prenante du récit québécois, sans pour autant y être assimilées. Ne pas en tenir compte dans l'intitulé m'apparaît, au mieux, particulièrement maladroit.

3. Intégrer, dans l'intitulé, l'apport des communautés culturelles au parcours québécois sans donner l'impression que ces dernières forment une entité exogène

La formulation proposée dans le projet de loi donne l'impression que les communautés culturelles ont eu un apport à la nation québécoise en façonnant son parcours et son territoire. Dans ce contexte, ce parcours et ce territoire ne deviennent-ils pas également les *leurs*? La formulation que je propose permet de lever cette ambiguïté.

Le premier ministre Legault, quelque temps après l'annonce de la création du nouveau musée, semblait néanmoins avoir une vision très précise de l'histoire qu'il fallait raconter : « L'idée, c'est de montrer l'histoire de la nation qui était canadienne-française, qui est

³ Gérard Noiriel, *À quoi sert « l'identité nationale »*, Marseille, Agone, 2007, p. 9.

maintenant québécoise, qui a commencé avec Champlain⁴. » Cette déclaration, tout comme l'intitulé du projet de loi, donnent l'impression que les communautés culturelles sont des éléments exogènes à l'histoire québécoise. Aucun peuple ne se construit ainsi, le peuple québécois y compris.

⁴ François Legault dans Alexandre Robillard, « Le musée de la nation québécoise n'ignorera pas les Autochtones, dit Legault », *Le Devoir*, 8 mai 2024.

CONCLUSION

La création d'un nouveau musée consacré à l'histoire du Québec devrait réjouir les historien.ne.s et tous ceux et celles qui croient que cette discipline permet aux Québécois.e.s de devenir de meilleurs citoyen.ne.s. Que le gouvernement veuille y investir des sommes importantes ne peut être qu'une bonne nouvelle.

On aura néanmoins compris, au fil de ce mémoire, que d'importantes réserves m'empêchent de souscrire à ce projet, du moins tel qu'il est énoncé dans ce projet de loi.

Il y a ici, je crois, un réel danger de figer le récit de l'histoire québécoise. Au contraire, il faut tout faire pour qu'elle soit en mouvement.

J'ai présenté mes objections au projet. J'ai également proposé, dans une démarche se voulant constructive, des recommandations pour modifier le projet de loi. J'espère qu'elles seront utiles, tout comme celles de mes collègues et autres intervenant.e.s, aux membres de la commission.



Jonathan Livernois
Professeur titulaire
Département de littérature, théâtre et cinéma,
Université Laval
Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science
Société royale du Canada
11 septembre 2024

